

Congrès AFSP Toulouse 2007

Atelier 18

« La socialisation militante au prisme de la formation syndicale. Les dispositifs et leurs usages »

**ÖNGÜN, Emre (Institut de Recherche et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman)
emreongun@hotmail.com**

<p>Les usages pluriels d'une formation « subie ». L'expérience de militants de KESK dans une formation animée par la CES</p>

« Une confédération suédoise nous a financé une formation sur les Droits de l'Homme, c'est bien. On aurait préféré qu'ils donnent de l'argent pour nos grévistes... » Cette phrase prononcée lors d'une discussion informelle par un permanent d'un syndicat de métallurgie en Turquie dépasse le caractère anecdotique et renvoie à plusieurs questions qui nous semblent fondamentales pour l'étude de toute forme de collaboration entre acteurs interagissant au-delà des frontières: asymétrie en ressources, intérêts différents sinon divergents, valeur variable des ressources en circulation... Ces interrogations sont particulièrement saillantes dès lors que nous avons affaire à un projet qui vise à faire émerger un cadre de réflexion commun à des acteurs issus de différents pays. Ainsi, les formations internationales sont des sites d'observation particulièrement stimulants.

Si les activités de formation « ont pour objectif explicite d'homogénéiser les catégories de pensée des militants et leurs façons d'agir au sein et au nom d'une organisation », elles peuvent être le théâtre de rapports de force, souvent euphémisés, entre les acteurs présents. Ces rapports de force ne sont pas seulement ceux inhérents à la distance entre le détenteur d'un savoir et ceux qui sont tenus de le recevoir. Ils peuvent être accentués lorsque ce travail d'homogénéisation apparaît comme une imposition à ceux qui en « bénéficient » et est contradictoire avec un ensemble de références et de pratiques déjà en vigueur. Il convient d'envisager ce travail d'homogénéisation dans l'ensemble des relations sociales qu'entretiennent les acteurs qui en sont partie prenante. A partir de cette perspective élargie, il devient possible de resserrer la focale sur la formation avec une meilleure connaissance des enjeux, de ses utilisations, de la manière dont elle est vécue par le public visé.

Nous allons donc dans un premier temps situer KESK (*Kamu Emecileri Sendiklarai Konfederasyonu*, Confédération des Syndicats des Travailleurs de la Fonction Publique) dans l'espace politique turc et établir ses relations avec la Confédération Européenne des Syndicats, pour ensuite analyser le fonctionnement de la formation et sa perception par les syndicalistes de KESK.

KESK, une confédération construite autour de la référence à la radicalité de gauche et confrontée à l'hostilité institutionnelle

KESK est une confédération syndicale récente (fondée en 1995) et qui se caractérise par deux traits majeurs : être uniquement composé de fonctionnaires et se situer dans une certaine radicalité de gauche dans l'espace politique turc.

La composition de cette confédération est découlée de la législation turque qui opère une distinction entre les fonctionnaires et les autres salariés. Les confédérations turques ne peuvent regrouper ces deux catégories. Il existe donc des syndicats de « travailleurs » (*isci*)¹ et des syndicats de fonctionnaires (*memur* ou *kamu emekcisi*). Or, le droit syndical dans la fonction publique a toujours été précaire en Turquie. Il fut inexistant jusqu'à sa reconnaissance dans la constitution de 1961 et sa mise en place par une loi de 1965 et à nouveau supprimée après le *pronunciamento* militaire de 1971². Les dispositifs légaux après le coup d'Etat de 1980 laissaient un vide juridique sur la question des syndicats de fonctionnaires. Des militants s'engouffrèrent dans cette brèche et fondèrent à partir des années 80 les premières organisations syndicales dans la fonction publique turque depuis 1971. Au début des années 90, d'importantes mobilisations accélérèrent le processus d'unification entre syndicats de branche au sein d'une nouvelle confédération, KESK.

La précarité du droit syndical était indéniablement renforcée par le fait que les syndicalistes fonctionnaires (particulièrement les enseignants) se percevaient et étaient perçus comme l'avant-garde des forces de gauche. Cela explique également la violence à laquelle ces militants ont dû faire face durant les années 60 et 70³.

Ainsi, lors de sa fondation en 1995, KESK se réclama de l'héritage du syndicalisme de gauche radicale turque et sa direction fut trustée par des partis d'extrême gauche et du nationalisme kurde. La confédération se trouvait également dans un flou juridique (le syndicalisme dans la fonction publique n'était pas formellement interdit mais il n'est pas admis pour autant), considéré comme d'autant plus dangereux par les dirigeants confédéraux que l'ensemble des institutions turques (et particulièrement le gouvernement de coalition dirigé par Bülent Ecevit⁴) était hostile à KESK. Cette hostilité se traduisit par la répression policière sur les militants et la mise sous scellés des locaux des syndicats membres des partis.

Dans ce contexte, l'adhésion de KESK à la CES fut considérée par les dirigeants de la confédération turque comme une démarche nécessaire afin d'avoir une protection face à la répression. Le président de KESK à cette période est très clair sur les motivations pour adhérer à la CES :

« Il est clair que la raison principale de notre adhésion à la CES est que les Européens pouvaient nous fournir une protection symbolique. On comptait sur leur soutien alors que KESK venait d'être fondé et que son avenir n'était pas assuré malgré la forte mobilisation. »⁵

KESK par rapport à la CES : de la dépendance à l'alignement progressif

Les craintes nourries par les dirigeants de KESK sont encore aujourd'hui indubitablement renforcées par leurs trajectoires personnelles. La plupart quinquagénaires, ils

¹ Cette catégorie regroupe aussi bien les salariés du secteur privé que les contractuels employés par l'Etat ou les collectivités territoriales.

² Toutefois, les militants syndicaux des années 60, se recyclèrent après 1971 au sein d'associations professionnelles qui ne disposaient pas pour autant du droit de grève.

³ Les syndicalistes enseignants furent à de nombreuses reprises victimes d'émeutes dans des localités anatoliennes et payèrent un lourd tribut lors des « années de plomb » entre 1976 et 1980.

⁴ Ce gouvernement regroupait le parti de gauche nationaliste DSP, le parti ultranationaliste MHP, et le parti libéral ANAP

⁵ Entretien avec Siyami Erdem, président de KESK de 1995 à 2000, le 18 novembre 2003.

ont connu la période de violence politique des années 70 et la répression étatique qui a suivi le coup d'Etat de 1980.

KESK se retrouve donc en situation de dépendance par rapport aux principaux acteurs de la CES (la direction centrale de la confédération européenne, et les grandes confédérations syndicales d'Europe occidentale). Cette dépendance se conjugue avec une profonde dissonance entre les orientations de KESK et de ses partenaires européens. Alors que la négociation institutionnalisée et le « dialogue social » constituent les valeurs centrales de la CES, ils sont dénoncés par KESK lors de son adhésion. La confédération turque se situe dans la perspective d'un syndicalisme sans « compromission ». Ainsi, le rapport d'activité du deuxième congrès de KESK, qui eut lieu en 1997, stipulait :

«(...) Le véritable sens de ce concept (le consensus social) agréable de prime abord apparaîtra lorsque son utilisation se généralisera. (...) Comme par hasard, à chaque fois qu'est évoqué l'intérêt national ou le "consensus social", on peut immédiatement constater une évolution en défaveur des travailleurs »

Dans un premier temps, cette dissonance fut gérée par le « non-dit ». Lors des interactions entre les syndicalistes turcs et leurs partenaires européens ces dissonances ne furent pas abordées. Cela arrangeait les dirigeants de KESK qui ne souhaitaient pas perdre la protection relative que constitue leur statut de membre de la CES tandis que la confédération turque attirait peu l'attention au sein du syndicalisme européen de par sa situation extrêmement marginale. Cette situation évolua vers 2000-2001 et l'intégration accrue de KESK à la confédération européenne. A partir de cette date, il devint impossible de gérer ces dissonances par le « non-dit » alors que les dirigeants de KESK continuaient à s'estimer tributaires de la protection de la CES. L'alignement progressif sur les positions de la confédération européenne, notamment au sujet du « dialogue social », était inévitable pour ne pas risquer de perdre le soutien de la CES mais était contradictoire avec le discours traditionnel de KESK. Cette contradiction fut résolue avec le glissement d'un discours critiquant le principe même du « dialogue social » à celui de son application en Turquie, en adoptant plus volontiers un cadrage en terme de respect de la démocratie que de lutte des classes jusqu'alors prégnant. Cela permit de concilier alignement progressif sur la CES et maintien d'une posture contestataire en Turquie. Ce positionnement critique prit la forme de la dénonciation de l'écart existant entre la Turquie et « l'Europe » (évoquée en tant qu'entité indivise et harmonieuse), un discours comparable à celui de certaines organisations patronales turques.

Même si l'opposition de KESK aux orientations de la commission européenne est occasionnellement rappelée dans les publications internes, le fonctionnement des instances européennes fut ainsi présenté comme l'horizon de l'action syndicale à la place de l'émancipation des travailleurs dans une perspective marxienne alors même que ce fonctionnement fait l'objet de nombreuses critiques en Europe même. Il convient d'indiquer que cette évolution n'est pas présentée comme tel par la direction de la confédération. Au contraire l'accent est mis sur la continuité depuis la fondation de KESK, d'autant plus aisément que c'est toujours la même tendance qui est à la direction de la confédération et que le parti dont elle est l'émanation (*Özgürlük ve Dayanisma Partisi*, Parti de la Liberté et de la Solidarité, gauche radicale) n'a pas connu de bouleversement notable durant ce laps de temps⁶.

⁶ Fondé en 1996, un an après KESK, ce parti est le fruit d'un processus de réunification de plusieurs courants de gauche. Il ne parvint pas à atteindre le score de 1% aux élections de 1997 et de 2002 et fut secoué par une

L'évolution du discours a été facilitée par l'attitude des gouvernements successifs à l'encontre de KESK. L'hostilité institutionnelle se traduit par le refus de reconnaître KESK comme un partenaire légitime au sein d'une instance tel que le Conseil Economique et Social ainsi que les innombrables procès intentés à la confédération et à ses syndicats. Cela conforta les dirigeants de KESK dans l'idée que leur organisation est confrontée à une menace permanente mais permet également à la majorité des militants de continuer à vivre leur engagement syndical comme une expérience radicale. Encore en 2007, être militant de KESK signifie adhérer à une organisation poursuivie en justice par l'Etat, affronter les forces de l'ordre (même si de manière bien moins fréquente que durant la période 1995-1997), parfois risquer sa carrière en raison de son activité syndicale, être confronté à des militants d'extrême-droite souvent soutenus par la hiérarchie etc... Pour la majorité des militants de KESK, ce rapport conflictuel avec les institutions et les ultranationalistes contribue à définir le sens de l'engagement bien plus que l'alignement progressif de la direction sur le discours partenarial de la CES. Nous avons pu observer que les nombreux griefs adressés à la direction à partir de 2002 concernaient avant tout son « incompétence » (avis largement partagé au sein de l'ÖDP dont le président de KESK, Sami Evren, était pourtant membre), plutôt que le changement sensible de son positionnement.

La mise en œuvre de la formation, produit des injonctions de la CES

Alors que KESK connaissait cette évolution, une formation prodiguée par la CES, financée par la commission européenne dans le cadre du programme MEDA et destinée aux membres turcs de la CES (Türk-Is, DISK, Hak-Is, KESK) se déroula en 2001-2002. Cette formation avait pour ambition d'apporter aux confédérations turques un savoir-faire poussé sur le fonctionnement des institutions européennes et de la gestion des relations du travail. Alors que les quatre membres turcs de la CES étaient conviées à participer à ce projet, la principale confédération du pays, Türk-Is, refusa d'y être associée⁷. La formation faisait déjà ainsi l'objet d'une polémique avant de débiter.

Le point essentiel pour notre propos est que la dénonciation publique de ce projet ainsi que la remise en cause des institutions européennes a entraîné, du moins temporairement, la mise au ban de Türk-Is au sein de la CES (sans toutefois que Türk-Is perde définitivement le statut de membre). Cet épisode signifiait que KESK était dans l'obligation d'accepter la formation sous peine de perdre le soutien de la CES, ce qui aurait été bien plus grave pour une confédération issue d'une tradition de gauche radicale et affrontant l'hostilité institutionnelle que pour Türk-Is qui a toujours entretenu de bons rapports avec l'appareil d'Etat et a développé un discours nationaliste.

La formation prodiguée par la CES avec le concours du programme MEDA se déroula sur deux ans avec une suite d'interventions de syndicalistes européens à Istanbul et à Ankara à partir du mois de janvier 2002. Il s'agit d'une suite de rendez-vous ponctuels, les syndicalistes turcs et étrangers n'étant pas en immersion dans un cadre commun ne développent une sociabilité particulière. Cette formation était présentée par la direction de KESK comme inévitable : « Les relations entre l'UE et la Turquie et la complexité de l'UE

succession de scissions qui ne remirent pas en cause le *leadership* du groupe issue de la mouvance Dev-Yol (*Devrimci Yol*, Voie Révolutionnaire, guévariste).

⁷ Ce refus intervint dans une période dans laquelle les relations entre Türk-Is et la CES étaient extrêmement tendues. Le président de Türk-Is, Bayram Meral⁷, avait accusé les responsables des confédérations participant au projet (KESK, DISK, Hak-Is) de « manger l'argent de l'Union Européenne ». Ces déclarations allaient dans le même sens que les positions très critiques de la direction de Türk-Is sur l'adhésion à l'Union Européenne mais la mise en cause d'un programme financé par l'UE et piloté par la CES acheva de dégrader les relations entre la principale confédération turque et ses partenaires européens.

rendent nécessaire d'acquérir un ensemble de connaissance technique »⁸. Par ailleurs, l'attitude de Türk-İs fut dénoncée, une prise de distance nécessaire au sein de la CES, « A cette phase, Türk-İs s'est retiré des travaux pour des raisons politiques sans rapport avec la formation et le programme ».

Le fonctionnement du projet fut assuré par une commission de coordination syndicale de quatorze membres : un de la CES, un coordinateur turc choisi par les trois confédérations, quatre membres de Hak-İş, quatre membres de DISK, quatre membres de KESK. La mise en œuvre du projet fut confié à un comité de pilotage regroupant le coordinateur turc, le représentant de la CES et un représentant par confédération. Le financement de ce projet fut entièrement européen. La CES prit en charge, grâce au fond MEDA, l'ensemble des déplacements des participants et le salaire de la secrétaire employée au bureau de coordination à Ankara. Quatorze membres par confédération bénéficièrent de ce programme afin de devenir des consultants spécialisés pour leur organisation respective.

Le programme fut divisé en trois parties :

- Chaque confédération mit en place une « formation interne » avec le budget du programme MEDA. Pour KESK, cela fut mené à bien par les secrétariats Formation, Organisation et Femme de la confédération. Le rôle du syndicalisme européen pour cette partie se limite au soutien financier (50 000 euros par confédération), pour cette raison nous ne l'évoquons pas.
- La « formation commune » aux trois confédérations turques par des européens (ce qui représente l'objet de notre communication) qui font l'objet de la présente communication.
- Les réunions d'évaluations communes aux trois confédérations et aux représentants de la CES.

La formation commune a été assurée par des experts désignés par la CES même si les confédérations turques ont pu nommer un total de cinq experts, dont l'économiste Hayri Kozanoğlu président de l'ÖDP de 2003 à 2007, qui semblent avoir joué un rôle mineur. Elle se déroula en deux périodes distinctes entre 2002 et 2003 sous la forme de huit séminaires (désignés par le terme « modules ») dont la durée variait de 3 jours à une semaine avec des séances plénières et des ateliers thématiques. Le premier séminaire du programme eut lieu entre les 21 et 24 janvier 2002 dans les locaux de la confédération Hak-İs (chaque confédération accueillit une formation à tour de rôle). Le dernier séminaire eut lieu en octobre 2003 et la formation commune prit fin avec une conférence finale les 11 et 12 décembre 2003 à Ankara.

La formation aborda plusieurs thèmes généraux - les institutions et le droit européens, la politique sociale, le « dialogue social » – qui permettent l'étude de sujets spécifiques comme la convention européenne des Droits de l'Homme, la Cour européenne de justice, les conventions sur les droits syndicaux, la sécurité sociale, l'égalité des chances, le travail des femmes et des enfants, etc... Par exemple, le séminaire intitulé « Dialogue social » qui se déroula du 17 au 23 octobre 2002 dans les locaux Istanbulites de Hak-İs comprenait les ateliers thématiques suivant :

⁸ « Türkiye'nin AB ile ilişkileri ve AB'nin karmaşıklığı, teknik bilgi gerektiren bir donanımına sahip olmayı zorunlu kılmaktadır », rapport d'activité du 4^e congrès de KESK, avril 2002, p 69.

- Le système tripartite, Etat, patronat, syndicats, (information, consultation, participation)
- La consultation et l'information à l'échelle européenne
- La consultation et l'information dans les entreprises nationales et multinationales
- Les instances de consultation et d'information en Turquie dans les secteurs public et privé

Ennui et désintérêt pour une formation subie, symptômes du décalage entre contenu et expérience militante

Même si elle ne fait pas partie *stricto sensu* de ce cycle de formation, la réunion des coordinateurs du groupe de travail à l'élargissement de la CES qui eut lieu les 1^{er} et 2 mars 2002 à Istanbul présente un intérêt majeur pour notre propos puisque l'un des principaux sujets de cette réunion fut ce programme MEDA. A cette occasion, le président de KESK Sami Evren fit une déclaration qui exprima la reformulation des enjeux de la contestation et le rôle assigné à la formation.

« Il est impossible d'avoir le dialogue sans l'égalité. Il existe en Turquie d'importants manquements et avec l'actuelle loi les travailleurs de la fonction publique ne bénéficient pas des droits reconnus par les normes internationales. KESK participe à ce projet pour accéder aux connaissances nécessaires. »

Cette déclaration résume assez bien de l'approche de la formation par la direction de KESK : s'il est question est de l'acquisition de certains savoirs, il ne s'agit pas de l'enjeu majeur de la formation.

L'essentiel pour la direction de KESK étant tout simplement d'être présent, elle assigna un objectif a minima à cette formation : expliquer le fonctionnement du « dialogue social » dans les institutions européennes, mettre en lumière les différences avec la Turquie et ainsi fournir les bases argumentatives d'un positionnement critique mais néanmoins sur la ligne de la CES élaboré (en quoi le « dialogue social » turc est en deçà de la « vraie » qui existe en Europe et donc pourquoi il faut s'y opposer). Cependant cette assignation est l'œuvre de la direction de KESK dont aucun membre ne participe à la formation. Les participants sont essentiellement des permanents des syndicats affiliés.

La situation des syndicalistes de KESK participant à cette formation fut paradoxale puisque les valeurs qui y sont défendues étaient contraires aux mots d'ordre fondateurs de leur confédération mais étaient désormais légitimés par la direction de KESK.

Toutefois, cette formation n'est pas le théâtre d'affrontements entre une conception conflictuelle et une conception partenariale de l'action syndicale. Le contenu des séminaires fait généralement si peu sens pour le quotidien des syndicalistes de KESK, les procédures décrites sont si éloignées des pratiques étatiques auxquelles est confrontée cette confédération que la formation n'est pas vécue comme une remise en cause de la continuité d'un syndicalisme contestataire et radical. Ainsi, pour reprendre l'exemple du séminaire d'octobre 2002 consacré au « dialogue social » aucun sujet abordé dans les ateliers thématiques ne correspondaient à la pratique des syndicalistes de KESK. La consultation et l'information à l'échelle européenne reste un sujet très abstrait pour l'ensemble des syndicalistes turcs. La consultation et l'information dans les entreprises nationales et multinationales ne présentaient pas d'intérêt pour une confédération de fonctionnaires. Enfin, le système tripartite ainsi que

les instances de consultation et d'information en Turquie dans les secteurs public et privé, ne renvoyaient à aucune de leur pratique syndicale.

En effet, sur ce sujet la situation des membres de KESK est différente de celles des autres confédérations. Si à la date de la formation, KESK venait de sortir du flou juridique après l'adoption d'une loi sur le syndicalisme dans la fonction publique en 2001, son statut n'était toujours pas consolidé d'autant que les syndicats qui y sont affiliés font l'objet de nombreuses poursuites judiciaires. Surtout, comme nous l'avons précédemment signalé, KESK était arbitrairement exclue des principales instances de négociation collective, contrairement à DISK et Hak-Is (les deux autres confédérations participant à la formation). Ainsi, pour revenir à l'exemple du Conseil Economique et Social, la loi de 2001 réorganisant cette instance consultative indiquait ses membres (et non des critères de participation). Or la loi ne prévoit qu'une seule confédération pour la fonction publique, Türk Kamu-Sen émanation du parti ultranationaliste MHP et minoritaire dans de nombreux secteurs du service public (tel que l'éducation ou la santé), alors que KESK est largement aussi représentative et que la loi admet plusieurs confédérations de non fonctionnaires au sein du Conseil Economique et Social. La connaissance prodiguée par cette formation s'avéra donc largement inexploitable par KESK.

Pour ces raisons, le rapport de ces syndicalistes de KESK à cette formation est en grande partie marquée par l'ennui. Ils sont tenus d'y assister mais la « subissent ». La plupart des connaissances qu'ils y acquièrent concernant des pratiques auxquels ils n'ont pas accès. Dans le meilleur des cas, la formation apparaît comme une perte de temps, dans le pire, une corvée qui ponctionne un syndicaliste alors que des tâches urgentes doivent être menées par ailleurs. La faible connaissance du syndicalisme turc par les experts européens contribue sans doute à ce sentiment de décalage (nous n'avons malheureusement pas pu mener d'entretiens avec les formateurs désignés par la CES). Le statut accordé à la formation lors des entretiens et des discussions informelles est révélateur. Le désintérêt est saisissant de la part de ces syndicalistes toujours étonnés qu'un épisode aussi secondaire puisse attiser l'intérêt d'un chercheur. La seule exception concerne le dernier séminaire consacré aux « services publics, les services d'intérêt général et les syndicats » qui était en rapport direct avec l'activité de KESK. Cependant, là non plus l'intérêt des syndicalistes de KESK ne sera pas débordant puisqu'une grande partie des procédures partenariales exposées leurs étaient impossibles à mettre en oeuvre.

Certes ces connaissances sur le « dialogue social tel qu'il devrait être » ont essentiellement eu un rôle « interne » dans la lignée de la réorientation de la direction de KESK, c'est-à-dire étayer un nouveau discours permettant de concilier la posture contestataire et l'impératif partenarial de la CES. Le rôle attribué par la direction de KESK à la formation ne constitue pas une incitation assez forte pour dépasser le désintérêt de ses membres. Ces syndicalistes, subissant la formation, en sont venus (plus ou moins malgré eux) à en reprendre les termes pour redéfinir l'action de leur organisation. Il convient cependant de préciser qu'ils ne font là que suivre une évolution initiée par les dirigeants et qui trouve son origine dans la relation de dépendance entre la confédération turque et la CES. La dénonciation de la distance séparant la Turquie des standards européens est juste devenu un argument plus aisément utilisable.

Au vu des moyens mis en oeuvre par la CES, cette formation se singularise par la faiblesse de son effet sur les syndicalistes de KESK. En raison de la relation de dépendance entre la confédération turque et la CES, ces syndicalistes n'avaient pas d'autre choix que de

subir cette formation pendant deux ans. Il ne fut pas question d'une homogénéisation accrue des « catégories de pensée des militants et leurs façons d'agir au sein et au nom d'une organisation », ni même d'un conflit entre deux visions du syndicalisme.

L'impossibilité d'avoir un syndicalisme partenarial désamorce toute possibilité de crise profonde que cela soit par rapport au repositionnement général de KESK où au contenu de la formation. Si celle-ci est subie elle n'en déchaîne pas pour autant les passions mais, au contraire, l'ennui et l'indifférence.

La formation apparaît ainsi à cette occasion comme la mise en scène d'un arrangement implicite et non comme un lieu de construction d'une identité militante ou d'une quelconque socialisation. Toutefois, ce résultat n'est pas du à une impossibilité de compréhension entre des acteurs issus d'aires culturelles différentes et dont l'altérité serait réifiée. L'ensemble des explications que nous avons donné est de nature politique et concerne avant tout les relations de KESK avec les institutions turques.

L'observation des syndicalistes de KESK au sein de cette formation nous incite à accorder une place prépondérante à la possibilité de différence dans la structuration et le fonctionnement des espaces politiques respectifs pour l'étude de toute forme de construction de cadres communs, et plus généralement de toute action concertée, au-delà des frontières.

Yüksel Akkaya, « 1980'den Günümüze Türkiye'de İşçi Sınıfı » (La classe ouvrière turque depuis 1980), *Birikim*, vol 153, Istanbul, pp 90-99.

Emre Öngün, « 'L'effet retour' des stratégies transnationales. La modification de l'agenda et du répertoire d'action du syndicat KESK. », in Gilles Dorronsoro (dir), *La Turquie conteste. Mobilisations sociales et régime sécuritaire*, 2005, pp183-201, CNRS Editions, Paris.

Johanna Siméant, « Des mouvements nouveau et globaux ? Sur les mouvements sociaux « transnationaux » dans quelques ouvrages récents », communication au congrès 2005 de l'Association Française de Science Politique, Table Ronde 1, *Où en sont les théories de l'action collective ?*.

Anne-Catherine Wagner, *Vers une Europe syndicale, une enquête sur la confédération européenne des syndicats*, Editions du Croquant, Bellecombe-en-Bauges, 2005, 160p.